

13 contraventions pour stationnements gênants en 4 jours

Par barbarien36, le 21/01/2015 à 09:26

Bonjour à vous tous,

Je me permets de vous embêter car cette rentré 2015 est asser étrange dans notre tranquille petite rue.

En effet jusqu'à présent aucune contravention n'avait été poser (en tout cas depuis 3 ans) pour cette infraction.

Hors j'ai eu la joie de recevoir ces derniers jours 13 contraventions pour stationnements gênants.

En effet ma voiture était garer sur une partie du trottoirs devant mon garage. En aucun cas je ne conteste la contravention car oui j'était en stationnements gênants. D'ailleurs j'ai payé la première contravention.

En revanche est il normal d'en recevoir 12 autres en 4 jours alors que mon véhicule n'a pas bougé ?

En effet celui-ci ayant été en panne je n'ai pas pu le déplacer.

Qu'elle est l'intérêt pour les forces de l'ordre d'appliquer d'un coup un telle acharnement ?

Je tiens à préciser que bien que mon véhicule était sur le trottoirs, il ne gêne en rien mon voisin qui est en fauteuil roulant. Cela n'excuse pas mais je trouve qu'une tolérance aurait pu être appliqué. De plus avec nos voisins nous ne comprenons pas ce changement d'attitudes. Savez vous si nous pouvons demander des explications sur cette attitude?

Bref pensez vous que je puisse contester les 11 autres car il faut être honnête 385 € de contravention bin

Je vous remercie par avance pour votre aide et vous souhaite une bonne journée (peut être sous la neige),

Marc

Par janus2fr, le 21/01/2015 à 09:40

Bonjour,

Le stationnement gênant ne peut être verbalisé qu'une seule fois tant que le véhicule n'est pas déplacé.

Vous pouvez donc payer la première amende et contester les PV suivants.